

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes (année 2024)

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent désormais calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1<sup>er</sup> mars.

L'index est calculé sur 100 points avec un objectif minimum de 75 points ; la note obtenue par EMKA pour l'année 2024 est de 92/100.

	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	3,5 %	<b>38</b>	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	0,3	<b>35</b>	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	100 %	<b>0</b>	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	<b>5</b>	10	10
Total des indicateurs calculables		<b>78</b>		<b>85</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>		<b>92</b>		<b>100</b>